Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 16 (2016)

Artikel: Parlement jurassien : le capitaine est une femme

Autor: Roy-Fridez, Anne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-976378

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Parlement jurassien. Le capitaine est une femme



Rencontre avec Anne Roy-Fridez Présidente du législatif cantonal jurassien

Depuis l'entrée en souveraineté du canton du Jura, trente-huit personnes se sont succédé à ce poste et à peine un cinquième étaient des femmes. Actuellement, la proportion de femmes élues députées au Parlement ne s'élève qu'à 25 %. Ces chiffres montrent que la pleine intégration des femmes dans la vie politique est un long combat.

Cette année, non seulement une femme accède à la présidence, mais la démocrate-chrétienne Anne Roy-Fridez sera, fait rare, accompagnée dans ses tâches par un Bureau du Parlement très féminisé, avec six femmes sur neuf personnes. Les chefs de groupes parlementaires, à deux exceptions près, sont des cheffes. « Ce qui est une bonne chose pour la visibilité des femmes en politique, car ces personnes sont souvent interrogées par les médias », estime Mme Roy-Fridez.

Un «sans faute»

Le parcours d'Anne Roy-Fridez dans la sphère publique débute par son engagement dans la défense professionnelle agricole comme présidente de l'Association des paysannes jurassiennes, membre de la Chambre jurassienne d'agriculture et déléguée pour son canton à l'Union suisse des paysans. Epouse d'agriculteur, elle bénéficie d'une formation initiale dans le monde bancaire, puis se forme dans le domaine agricole jusqu'à obtenir une maîtrise fédérale de paysanne. L'opportunité de défendre ses idées et ses valeurs en politique s'offre à elle: on lui propose de se porter candidate pour les élections au législatif de sa commune, Por-

rentruy, puis du canton et enfin de l'exécutif communal. Elle est élue à chaque fois. Anne Roy-Fridez, dont on loue volontiers sa solide connaissance des dossiers, entame cette année sa dernière législature au Parlement cantonal en endossant la plus haute fonction. Elle l'exerce en parallèle de celle d'élue municipale de Porrentruy, en charge de l'urbanisme.

La place des femmes dans l'agriculture

Femme politique, Mme Roy-Fridez est à l'origine une femme de terrain. Car elle-même a pris une part active dans l'exploitation agricole tenue par son mari, sur les contreforts du Mont-Terri, il y a quelques années. Elle gérait notamment un atelier de poules pondeuses et effectuait la comptabilité du domaine. Puis, en s'installant à Porrentruy dans une exploitation en association avec une autre famille, ses trois enfants étant suffisamment grands, elle a repris un emploi hors du monde agricole. « C'est une illustration de la particularité de ce milieu et des diverses configurations de la place des femmes. Suivant les structures, la femme travaille pour l'exploitation selon différents statuts ou exerce une activité professionnelle ailleurs », explique-t-elle.

La défense de la place des femmes dans le monde paysan a été l'un de ses chevaux de bataille. « Il y a extrêmement peu de femmes qui dirigent une exploitation dans le canton du Jura », affirme Mme Roy-Fridez. Elle ajoute: « Traditionnellement, la ferme et les terres se transmettent de père en fils. Les stéréotypes ont la vie dure. » La situation des femmes est pernicieuse. Le plus souvent, lorsque Madame

travaille au sein du domaine familial tenu par Monsieur, c'est sans rémunération. Malgré la charge de travail, les responsabilités et les revenus réalisés, elle n'a aucun statut juridique et surtout ne dispose d'aucune couverture sociale propre, notamment de l'AVS. Ceci peut avoir de fâcheuses conséquences en cas de problèmes (séparation, divorce, décès).

Face à la méconnaissance, l'information

En tant que présidente de l'Association des paysannes jurassiennes, Anne Roy-Fridez a œuvré à informer le milieu agricole et particulièrement les principales intéressées. Car des solutions existent pour parer à ces risques. L'épouse peut être employée par son conjoint qui lui verse alors un salaire, soumis aux cotisations AVS. Elle peut également prendre le statut d'indépendante en s'associant à son époux dans une co-exploitation du domaine, sous certaines conditions.

Malgré le travail accompli ces dernières années, il reste beaucoup à faire : la majeure partie des paysannes jurassiennes ne sont pas salariées. Et Mme Roy-Fridez de faire référence à l'étude «Les femmes dans l'agriculture en Suisse», menée en 2012, qui met en évidence le décalage entre la perception des paysannes, qui se sentent reconnues, et la réalité de leur statut. Cette étude précise également que près de la moitié des femmes exercent une activité professionnelle en dehors de l'agriculture. Le revenu réalisé est souvent nécessaire à la famille et est englobé à celui de l'exploitation agricole. «La politique agricole considère la famille comme une entité globale, d'où que proviennent les gains », explique-t-elle.

Les femmes dans l'agriculture

Pour plus d'informations, consulter le site de la centrale de vulgarisation agricole **www.agridea.ch**

7° femme au perchoir du Parlement

Elle ne portera pas d'attentes politiques cette année. Son rôle de présidente est neutre et se concentre sur le travail de consensus et la garantie de débats dans une atmosphère saine. Mais, Anne Roy-Fridez admet qu'être une femme apporte une dimension particulière. Elle ne s'en était pas rendu compte avant que des quidams ne la félicitent de représenter les femmes à cette fonction, réactions faisant suite à la publication d'une interview dans un quotidien régional en début d'année. La question des femmes en politique, elle la vit et l'évoque depuis longtemps au sein de la section Femmes de son parti, qui représente à ses yeux un lieu de partage d'expériences et de réseautage.

Les quotas en politique, pas pour elle

« Si on est candidate, c'est une démarche volontaire. L'élection doit également exprimer la volonté de l'électorat », lance-t-elle. Elle-même ne se sentirait pas légitime d'être élue en passant devant un homme qui aurait obtenu plus de voix.

Mme Roy-Fridez conçoit cependant que les quotas soient considérés comme une solution au manque de représentation des femmes. Elle peut même envisager des quotas qui s'appliquent aux candidatures. Mais, pas touche à l'élection, symbole du pouvoir du peuple, de la démocratie!

Quant à les appliquer au monde du travail, elle préfère une approche douce: faire réfléchir les entreprises sur la présence des femmes dans leurs sphères dirigeantes, faire connaître les professionnelles compétentes. Mais surtout, pour Anne Roy-Fridez, il faut repenser la répartition des tâches au sein du couple et le fonctionnement de la société. Un homme ne doit pas nécessairement travailler à plein temps. Et elle conclut: « On doit se poser la question: pouvons-nous faire fonctionner une société sans travailler à 100 % ? ».